

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Déclaration du groupe Outre-mer

Ne trouve-t-on pas le Centre de recherche spatial en Guyane, le CYROI, plateforme de recherche biomédicale à La Réunion ou encore l'Institut de Sciences exactes et appliquées en Nouvelle-Calédonie, pour ne citer qu'eux ? Mais en examinant attentivement le Projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, le gouvernement semble encore une fois ignorer l'apport des Outre-mer.

Le déclin de la recherche française n'a cessé de se creuser au fil des années. Moyens insuffisants, structures inadaptées, manque d'attractivité tant le niveau de salaire et les conditions de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux.

La compétition européenne et internationale dans la recherche de médicaments et d'un vaccin pour éradiquer la Covid-19 a permis à l'opinion publique française de prendre conscience des réalités du monde de la recherche en France, qui pourtant devrait être le fer de lance du développement de notre pays.

Si l'État a décidé, à travers ce projet de loi de programmation, de tracer un horizon pour atteindre les 3 % du PIB à horizon 2030, il a jusqu'à présent stabilisé le budget de la recherche sans véritable stratégie et perspective, et cela ne date pas d'hier.

En effet, les effectifs dédiés à la recherche et développement représentent Outre-mer seulement 0,6 % des effectifs nationaux alors que la population ultramarine représente 4,1 % de la population nationale.

Par ailleurs, les dépenses intérieures de recherche et développement à destination des territoires ultramarins représentent environ 271 millions d'euros soit 0,5 % des dépenses nationales.

Pourtant les gouvernements successifs ont toujours présenté la recherche et l'innovation comme éléments moteurs des politiques de développement économique permettant d'accroître la compétitivité des territoires ultramarins. Le Livre Bleu issu des Assises des Outre-mer a lui aussi fixé une nouvelle ambition de faire des Outre-mer des territoires « pionniers et d'innovation ».

Mais alors, quelle utopie ? Comment fixer de tels objectifs quand, par ailleurs, les moyens de la recherche dans ces territoires ne représentent seulement que 0,5 % du PIB ?

N'est-ce pas un insupportable déclassement que les travaux des centres de recherches spécialisés notamment autour du CIRAD, du CNES, de l'IRD (Institut de Recherche et Développement), de l'IFREMER ou de l'Institut Pasteur et des laboratoires des six universités ultramarines ne soient pas utiles à la compréhension des effets du réchauffement climatique ? De la préservation de notre biodiversité ? De la connaissance des maladies infectieuses ?

Le groupe de l'Outre-mer appelle l'ensemble des parlementaires à enrichir ce projet de loi de programmation pour que la recherche ultramarine rentre pleinement dans la stratégie nationale. De plus, que la part consacrée à la recherche ultramarine soit significative et que l'Agence Nationale de la Recherche soit dotée d'un pôle Outre-mer notamment pour une vraie prise en compte et une visibilité de l'excellence de ces territoires.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.